Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 23/06/2026
ID : 013-211300462-20260618-DEC0620260618-AR

DECISION DU MAIRE

N°6/2026 : Demande de subvention au Département 13 au titre des Travaux de Proximité 2026

Le Maire de la commune de GREASQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 22 mars 2026 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite de 100 000 € ;

Vu l'aide financière du Département des Bouches du Rhône au titre des travaux de proximité réalisés par les communes du département pour une dépense subventionnable plafonnée à 85 000 € HT, par dossier ;

Considérant que le taux de la subvention est de 70% du montant HT, la TVA et le reliquat restant à la charge de la ville et que le nombre de dossiers est limité à 7 par an et par commune ;

Considérant que la présente décision porte sur un dossier de demande d'aide au titre des travaux de proximité 2026, et notamment des travaux d'aménagement de voirie du centre-village ;

Considérant la nécessité de **rénover le trottoir et la bande roulante du Boulevard Denis MOUSTIER**

Considérant le plan de financement de l'opération :
Coût total de l'investissement global HT : ..... 99 330 €
(y compris 10 % pour aléas divers et imprévus)
Subventions :
Financement Départemental
(70% des dépenses, plafonnées à 85 000 €) ..... 69 531 €
Financement de la Ville de Gréasque ..... 29 799 €
TVA en sus à la charge de la Commune.

Considérant que ces travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires du second semestre 2026 ;

DECIDE

Article I : D'approuver l'opération et son plan de financement.

Article II : De solliciter le Département au titre des travaux de proximité.

Article III : D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux. Les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2026.

Fait à Gréasque, le 22 juin 2026

Le Maire,

Hélène GAILLARD

MAIRIE DE GREASQUE (Bouches du Rhône)

Ref. 201 505 Berger-Levrault (1012)